

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>10019836 Canada inc.</b>	RBQ: 5731-1862-01 NEQ : 1172388366	Le dirigeant Raymond Tétu a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 30 janvier 2022
<b>9112-3364 Québec inc./Toitures Lacharité</b>	RBQ : 8277-6204-58 NEQ : 1160547932	L'entreprise 9112-3364 Québec Inc. ainsi que Gaétan Lacharité qui est dirigeant dans cette entreprise ont été condamnés 13 décembre 2013 en vertu, de l'article 327 de la Loi sur la taxe d'accise ainsi qu'aux articles 62(D) et 68 de la Loi sur l'administration fiscale.	Cette licence est restreinte jusqu'au au 1er décembre 2018.
<b>9187-6318 Québec inc.</b>	RBQ : 8358-4250-01 NEQ : 1164714298	Le dirigeant de l'entreprise, Carl Luneau, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 6 janvier 2019.
<b>9206-4880 Québec inc./Les Entreprises R.H.</b>	RBQ : 5634-3346-01 NEQ : 1165684557	Le dirigeant de l'entreprise Raynald Huet a été déclaré coupable le 13 janvier 2014 en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 janvier 2019.
<b>9281-9564 Québec inc.</b>	RBQ : 5675-8857-01 NEQ : 1169134443	La dirigeante Annie Gauthier à été reconnue coupable de fraude, Art. 380(01)A) du Code criminel.	Cette licence est restreinte jusqu'au 9 avril 2022.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
92481-0886 Québec inc.	NEQ : 1169134443	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5721-7119-01	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 avril 2022.
9260-7159 Québec inc.	RBQ : 5706-1830-01 NEQ : 1168126994	Le dirigeant Sébastien Côte a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 22 février 2020
9274-2113 Québec inc.	RBQ : 5665-8636-01 NEQ : 1168752278	Le dirigeant Simon Hébert a été déclaré coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 1er août 2017.
9276-8431 Québec inc.	RBQ : 5662-9611-01 NEQ : 1168879105	Le dirigeant Mathieu Langlois a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 janvier 2022.
9284-8555 Québec inc.	RBQ : 5677-7907-01 NEQ : 1169285187	Le dirigeant Frédérick Gosselin a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 7(1) et 7(2)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 24 octobre 2021
9286-2101 Québec inc.	RBQ : 5674-6894-01 NEQ : 1169348878	Un dirigeant de l'entreprise, Gabriel Roy L'Heureux, a été déclaré coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 28 novembre 2017.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>9286-5328 Québec inc. / Les Entreprises Delsol</b>	RBQ : 5674-5847-01 NEQ : 1169371730	Le dirigeant de l'entreprise, Martin Roy, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 19 novembre 2019.
<b>9286-7837 Québec inc.</b>	RBQ : 5682-1564-01 NEQ : 1169387058	Le dirigeant Sami-Jacob Lafontaine Morin a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (01) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 5 avril 2022
<b>9290-5769 Québec inc.</b>	RBQ : 5680-4404-01 NEQ : 1169572782	L'actionnaire Sébastien Charleer a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5(02) et 5(04) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 19 mai 2019
<b>9291-8325 Québec inc.</b>	RBQ : 5679-3342-01 NEQ : 1169630853	Le dirigeant de l'entreprise Stéphane Barrière a été déclaré coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 4 septembre 2017.
<b>9295-7307 Québec.inc.</b>	RBQ : 5685-1322-01 NEQ : 1169810075	Le dirigeant Marc-Étienne Groulx a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) C.cr., de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 janvier 2022.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
9298-3246 Québec inc	RBQ : 5695-8002-01 NEQ : 1169885861	Le dirigeant de l'entreprise Minh Truong Hai Nguyen a été condamné à l'article 5 (01) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 décembre 2018
9318-2202 Québec inc.	RBQ: 5702-7799-01 NEQ 1170749387	Le dirigeant de l'entreprise, Kevin Bouchard a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 novembre 2020
9319-2623 Québec inc.	RBQ : 5702-8656-01 NEQ : 1170795174	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5617-1119-01.	Cette licence est restreinte jusqu'au 25 novembre 2019.
9320-8817 Québec inc./Les Constructions FND	RBQ : 5705-4181-01 NEQ : 1170874649	Le dirigeant de l'entreprise, François Cloutier, a été reconnu coupable en vertu de l'article 380 (01) A) du Code criminel.	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 avril 2019.
9321-0862 Québec inc.	RBQ: 5704-0529-01 NEQ: 1170884127	Le dirigeant de l'entreprise, Jean Bosa a été reconnu coupable en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 décembre 2019.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
9328-1269 Québec inc.	RBQ: 5711-1262-01 NEQ: 1171207419	Le dirigeant de l'entreprise, Shawn Sauvé-Laverdure a été reconnu coupable en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 25 novembre 2017.
9328-8553 Québec inc.	RBQ : 5724-6886-01 NEQ : 1171241863	Le dirigeant Jason Austin a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (1) et 7(2)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 28 avril 2018
9330-7742 Québec inc.	RBQ : 5732-3545-01 NEQ : 1171328223	Le dirigeant Maxime Rodier a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 25 septembre 2019.
9331-0084 Québec inc.	RBQ : 5715-7729-01 NEQ : 1171337257	Le dirigeant de l'entreprise, Luc Lapointe a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 mars 2019
9336-6441 Québec inc.	RBQ : 5716-2794-01 NEQ : 1171594352	Le dirigeant de l'entreprise, Alexandre Patenaude Groleau a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 26 février 2019

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>9339-6414 Québec incl</b>	RBQ : 5720-7821-01 NEQ : 1171745392	Le dirigeant de l'entreprise, Gabriel Paquet, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 C.cr. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 février 2018
<b>9341-4555 Québec inc.</b>	RBQ : 5721-7119-01 NEQ : 1171843296	Le dirigeant Jonny Verville a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5(01) C.cr de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 avril 2022.
<b>9353-0053 Québec inc.</b>	RBQ : 5733-8667-01 NEQ : 1172413487	Le dirigeant David Ratté a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 14 août 2017
<b>9353-4519 Québec inc.</b>	RBQ : 5731-9287-01 NEQ : 1172438468	Le dirigeant Jean Bosa a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 7(01) et 7(02)B) C. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 décembre 2019.
<b>9352-5731 Québec inc.</b>	RBQ : 5732-1473-01 NEQ : 1172396112	Le dirigeant Carl Luneau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 6 janvier 2019.
<b>ASP contrôle inc.</b>	RBQ : 5698-6664-01 NEQ : 1170418652	Le dirigeant de l'entreprise, Sébastien Parisé, a été déclaré coupable en vertu de l'article 7 (01) et 7 (02) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 janvier 2018.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Bédard-Morin, Kevin</b>	RBQ : 5711-3599-01 NEQ : 2270959234	Le dirigeant Kevin Bédard-Morin a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 11 avril 2021
<b>Bonin Patrick</b>	RBQ : 5714-9734-01 NEQ : 2269749786	Le dirigeant Patrick Bonin a été reconnu coupable d'acte criminel en vertu de l'article 5(01) C.cr de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances ainsi qu'à l'art. 462.12 C.cr. pour une infraction au profit d'une organisation criminelle.	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 novembre 2021
<b>C.B.A. Maçonnerie inc.</b>	RBQ : 5656-3786-01 NEQ : 1168542588	Le dirigeant de l'entreprise, Jimmy Gaugoin a été déclaré coupable en vertu de l'article 380(01)A du Code criminel.	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 février 2019.
<b>C.C. Voltex inc.</b>	RBQ : 8100-2818-08 NEQ : 1145699378	Le dirigeant de l'entreprise, Christian Cayer a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 26 janvier 2021.
<b>Céramique RK inc.</b>	RBQ : 5721-4678-01 NEQ : 1171818629	Le dirigeant Keven Rousseau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) C de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 16 décembre 2017

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Climatisation Geoservice inc.</b>	RBQ : 5593-2545-01 NEQ : 1164483118	Un dirigeant de l'entreprise, Jean-Sébastien Beauchesne, a été reconnu coupable de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 janvier 2018.
<b>Coffrage Apex inc.</b>	RBQ: 8339-7174-20 NEQ: 1163948630	Le dirigeant Sacha Renière-Lafrenière a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 7 (1) et 7(2)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 24 mai 2020
<b>Coffrage Québec (2013) inc.</b>	RBQ: 5680-1871-01 NEQ: 1169657096	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5701-4359-01	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 septembre 2020.
<b>Construction A Labrie inc.</b>	RBQ : 5688-6732-01 NEQ : 1167707810	Le dirigeant de l'entreprise, Roberto Labrie, a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 septembre 2020.
<b>Construction Acon inc.</b>	RBQ : 5638-5339-01 NEQ : 1167698274	Le dirigeant de l'entreprise, Jean-Benoit Gauthier, a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 mars 2019.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.



## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Construction Andros inc.</b>	RBQ : 5642-6323-01 NEQ : 116262702	Le dirigeant Mathieu Forget a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7(01) C.cr, de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 novembre 2021
<b>Construction Danny Pelchat &amp; Fils inc.</b>	RBQ : 5725-3486-01 NEQ : 1172015365	L'actionnaire avec droit de vote Mathieu Bilodeau-Pelchat a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(02) C de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 1er février 2020
<b>Construction Doris Beauseigle inc.</b>	RBQ : 8210-4878-33 NEQ : 1147910583	Le dirigeant de l'entreprise Langis Beauseigle a été déclaré coupable en vertu des articles 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 septembre 2018.
<b>Construction et Rénovation J. Prestige inc.</b>	RBQ : 5702-2642-01 NEQ : 1170773767	Le dirigeant Philippe Sabourin-Lambert a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (01) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 février 2019.
<b>Construction Félix Guindon inc.</b>	RBQ : 5698-8975-01 NEQ : 1169868552	Le dirigeant de l'entreprise, Félix Guindon-Tremblay a été déclaré coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 octobre 2019.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Construction G.L. Plus inc.</b>	RBQ : 5587-0620-01 NEQ : 1165140972	Le dirigeant Guillaume Laflamme a été déclaré coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 25 novembre 2017.
<b>Construction GADARA Inc.</b>	RBQ : 5671-4660-01 NEQ : 1169235984	Le dirigeant Daniel Patenaude a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 7(01) C.cr de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 19 février 2022
<b>Construction KG2 inc.</b>	RBQ : 5662-8241-01 NEQ : 1168819127	Le dirigeant Kevin Petit a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 13 mai 2018,
<b>Construction Mikaël D'Amico inc.</b>	RBQ: 5704-2004-01 NEQ: 1170888243	Le dirigeant de l'entreprise, Mikaël D'Amico a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 octobre 2018
<b>Construction N. Leblanc inc.</b>	RBQ: 5704-5973-01 NEQ: 1170356993	Le dirigeant de l'entreprise, a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 octobre 2020

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Constructions Normat inc.</b>	RBQ : 5714-9817-01 NEQ : 1171489298	Le dirigeant Éric Gagnon a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(02) et 5 (03)A.1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 21 février 2021
<b>Constructions Placogypse inc.</b>	RBQ : 5703-7178-01 NEQ: 1170860143	Un des actionnaires de l'entreprise, Éric Turcotte, a été déclaré coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 380 (01) B) du Code criminel	Cette licence est restreinte jusqu'au 30 avril 2020
<b>Constructions Réno Habitations inc</b>	RBQ : 5718-8401-01 NEQ : 1171723852	Le dirigeant Benoît Simard a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7(01) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 septembre 2018.
<b>Cossette et Pronovost, entrepreneurs électriciens inc.</b>	RBQ : 2275-9401-72 NEQ : 1143102573	Un dirigeant de l'entreprise, Gérald Cossette, a été déclaré coupable en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 27 novembre 2018.
<b>Débarrasse La Crasse inc. / Les entreprises T Loyer</b>	RBQ : 5682-1622-01 NEQ : 1168165091	Le dirigeant de l'entreprise, Tommy Loyer, a été déclaré coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 7 janvier 2018.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Double D Céramique inc.</b>	RBQ : 5658-0087-01 NEQ : 1168539733	Le dirigeant Frédérick Dupuis Piquet e a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (2) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 11 septembre 2021
<b>Électri-Fuse inc.</b>	RBQ : 5685-3658-01 NEQ : 1169776896	Le dirigeant Yannick Savoie a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (01) C.cr, de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 30 janvier 2022
<b>Entreprises NKS inc., Les</b>	RBQ : 8355-8619-26 NEQ : 1142964833	Le dirigeant Nicolas Sevigny a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 9 novembre 2021
<b>Entreprises Simard et Fils inc., Les</b>	RBQ : 5731-2662-01 NEQ : 1172438989	Le dirigeant Olivier Simard a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 8 février 2022
<b>Émond Michel</b>	RBQ : 5694-7187-01 NEQ : 2270119045	Le dirigeant de l'entreprise Michel Émond a été déclaré coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 26 septembre 2018.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Excavations Bergevin et Laberge inc.</b>	RBQ : 8001-6397-54 NEQ : 1140580755	Excavations Bergevin Et Laberge Inc., Michel Bergevin et Stéphane Laberge ont été déclarés coupables aux articles 62 de la Loi sur l'administration fiscale et 327 de la Loi sur la taxe d'accise.	Cette licence est restreinte jusqu'au 6 novembre 2021
<b>Expert Climatisation AG inc.</b>	RBQ : 5710-6395-01 NEQ: 1171211742	Le dirigeant de l'entreprise, Anthony Lefebvre, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) C.cr. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 18 juillet 2017.
<b>Finition Acrylique Rive-Nord Inc.</b>	RBQ : 8268-1982-27 NEQ : 1149908577	Le dirigeant Robin Tanguay a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) et 5 (03)A de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 novembre 2021
<b>Fondation Moore (2015) inc.</b>	RBQ : 5701-4359-01 NEQ 1170766845	Le dirigeant de l'entreprise, Darren Moore a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 septembre 2020.
<b>Genairclim inc.</b>	RBQ : 5677-7048-01 NEQ : 1168238286	Un dirigeant de l'entreprise, Michel Garneau, a été déclaré coupable le 21 octobre 2013 en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 octobre 2018.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Gervais Alexandre</b>	RBQ : 5695-9737-01 NEQ : 227046825	Le dirigeant de l'entreprise, Alexandre Gervais a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 14 janvier 2021.
<b>Gestion Construction GD inc</b>	RBQ : 5721-4181-01 NEQ : 1171812341	Le dirigeant Guillaume Desrosiers-Cotnoi a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (1) et 7(2)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 18 août 2019
<b>Gestion Immobilière N.G. inc.</b>	RBQ : 5718-2750-01 NEQ : 1171546592	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5701-4359-01.	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 septembre 2020.
<b>Houde plâtrier inc.</b>	RBQ : 5715-6341-01 NEQ : 1171496277	Le dirigeant Davy Houde a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(02)A et 5(01)A de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 17 mars 2021
<b>Jayb Inc.</b>	RBQ: 5724-7736-01 NEQ : 1171834543	Le dirigeant de l'entreprise, Jason Couvrette, a été reconnu coupable en vertu de l'article 7(1) et 7(2)B) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 27 janvier 2019

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Les Clôtures et Barrières Trylau inc.</b>	RBQ : 5672-0253-01 NEQ : 1169028561	Le dirigeant de l'entreprise, Richard Bissonnette, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 28 octobre 2020.
<b>Les coffrages MN inc.</b>	RBQ: 5600-0896-01 NEQ : 116530314	Cette licence est restreinte par l'application de l'article 65.1 alinéa 4 de la Loi sur le bâtiment, en raison de la restriction inscrite sur la licence 5701-4359-01	Cette licence est restreinte jusqu'au 15 septembre 2020.
<b>Les Constructions Groupe Solution inc.</b>	RBQ : 5712-9769-01 NEQ : 1170576749	Le dirigeant de l'entreprise, Marc Lauzier, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 5 mars 2018.
<b>Les Constructions Matrix inc.</b>	RBQ : 8343-7897-05 NEQ : 1164183593	Le dirigeant de l'entreprise Claude Fréchette Jr a été reconnu coupable le 15 avril 2011 d'une infraction en vertu de l'article 327 de la Loi sur la taxe d'accise et à l'article 62 de la Loi sur le ministère du Revenu.	Cette licence est restreinte jusqu'au 5 décembre 2017.
<b>Les Entreprises Chatel inc.</b>	RBQ : 1138-4203-39 NEQ : 1142046896	Son dirigeant, André Chatel, a été reconnu coupable le 15 janvier 2013 d'une infraction en vertu de l'article 327 de la Loi sur la taxe d'accise.	Cette licence est restreinte jusqu'au 14 janvier 2018.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Les Entreprises Excava-Tek R.D. inc./Excava-Tek R.D.</b>	RBQ : 5683-1647-01 NEQ : 1169051407	Le dirigeant de l'entreprise, Marc-André Rozon, a été reconnu coupable d'un acte criminel aux articles 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 23 juillet 2017.
<b>Les Entreprises Faille &amp; Fils inc.</b>	RBQ : 5680-7621-01 NEQ : 1164743990	Le dirigeant de l'entreprise Stéphane Faille a été condamné en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 mars 2018.
<b>Les Entreprises Luc Parpal inc.</b>	RBQ : 5699-9402-01 NEQ : 1170363536	Le dirigeant de l'entreprise, Luc Parpal, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 19 juillet 2020.
<b>Lesieur Dany</b>	RBQ : 5689-4009-01 NEQ : 2269791291	Le dirigeant de l'entreprise, Dany Lesieur, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu des articles 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 janvier 2018.
<b>Medeiros Cuisines et rénovations inc.</b>	RBQ : 5640-8115-01 NEQ : 116609600	Le dirigeant Mike Medeiros a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (02) C de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 18 janvier 2020
<b>M. Stygar Rénovation inc.</b>	RBQ : 8348-0939-56 NEQ : 1164026164	Le dirigeant de l'entreprise, Marcin Stygar, a été déclaré coupable en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 14 août 2018.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.



## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Microclimat climatisation Itée</b>	RBQ : 8327-4662-21 NEQ : 1163312425	Le dirigeant de l'entreprise, Mario Boisvert a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 1er octobre 2017
<b>Mini excavation Delisle inc.</b>	RBQ : 5710-0224-01 NEQ : 1171164123	Le dirigeant de l'entreprise, Philippe Lefebvre-Delisle a été reconnu coupable en vertu de l'article 5 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 10 mars 2018.
<b>NHV inc.</b>	RBQ : 5710-9217-01 NEQ : 1171066658	La dirigeante de l'entreprise, Yessica Paola Salas Vega, a été reconnue coupable en vertu de l'article 380 (01) A) du Code criminel	Cette licence est restreinte jusqu'au 3 octobre 2018.
<b>Parent, Stéphane</b>	RBQ : 8303-9396-19 NEQ : 2261145017	Le dirigeant Stéphane Parent a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5(02) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 octobre 2020.
<b>Rénowaltech inc.</b>	RBQ : 5688-3168-01 NEQ : 1168447796	Le dirigeant de l'entreprise, Marc Walker, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 (01), 7 (02)B), (02) et 5 (03)A) C.cr. de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 16 avril 2020.
<b>S.D. Excavation</b>	RBQ : 5655-9883-01 NEQ : 3365268401	L'un de ses dirigeants, David Chaput, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 12 février 2018.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Solage Solide inc.</b>	RBQ : 5715-2183-01 NEQ : 1171530091	Le dirigeant Matthew Balogh a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 7(01) C.cr, de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 11 avril 2022
<b>St-Arnaud Michel /Plancher Miguël</b>	RBQ : 8351-7383-30 NEQ : 2262239447	Le dirigeant de l'entreprise Michel St-Arnaud été déclaré coupable le 21 novembre 2013 en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 20 novembre 2018.
<b>St-Laurent Hugo</b>	RBQ : 5658-5946-01 NEQ : 2268518059	Le dirigeant Hugo St-Laurent a été déclaré coupable à l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 1er avril 2020.
<b>Toiture Allaire inc.</b>	RBQ : 5724-5995-01 NEQ : 1171972715	Le dirigeant Kéven Allaire a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (2) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 11 novembre 2017
<b>Toitures Protect Toit inc., Les</b>	RBQ : 5734-5860-01 NEQ : 1172604622	Le dirigeant Simon Barbeau a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 (01) et 7(02)B de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 9 juin 2021

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.

## Tableau des licences restreintes

Dernière mise à jour : 20 juin 2017, 15 h

Nom de l'entreprise	Numéro de licence RBQ et NEQ	Raison	Période de restriction
<b>Toiture Roi &amp; Maître inc.</b>	RBQ : 5665-4502-01 NEQ : 1168764414	Le dirigeant Marcos Lacourse a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 2 décembre 2018.
<b>Toitures Côte Nord inc</b>	RBQ : 5668-7734-01 NEQ : 1164654825	Le dirigeant Martin Saillant de l'entreprise Toitures Côte Nord a été condamné aux articles 5 (02) et 5 (03) A de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Cette licence est restreinte jusqu'au 3 juillet 2019
<b>Trudel Excavation inc.</b>	RBQ : 5657-8941-01 NEQ : 1167628768	Le dirigeant de l'entreprise, Jonathan Trudel, a été reconnu coupable d'un acte criminel en vertu de l'article 5 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.	Cette licence est restreinte jusqu'au 2 avril 2019.

### Fréquence des mises à jour :

Le tableau est mis à jour chaque fois qu'une licence restreinte est émise ou qu'une restriction est levée. Dans ce dernier cas, l'entreprise n'apparaît plus dans le tableau.